



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023 A 18H**

### **Présents :**

M. Alain BRÉZAUDY – Maire, Mme Martine MAYOUSSE – 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Hervé BROUSSE – 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Géraldine DEPIERRE – 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Jean-Louis QUICHAUD – 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amélie MAINGOUTAUD - 5<sup>ème</sup> Adjointe, M. DUCHASSAING Bernard – conseiller délégué, Mme RATTIER Michelle, M. Christian DUFOUR, Mme Martine DESSEX, M. Christian LEVEQUE, Mme Andrée DELAGE, M. Serge DESBORDES, M. Christian JULIEN, M. Daniel DES-BREST

### **Absente excusée représentée :**

Mme Célia LEVRAUT, représentée par Serge DESBORDES  
Sandra BOUTIN, représentée par Amélie MAINGOUTAUD  
M. Thierry JOUANDOU, représenté par Daniel DES-BREST

### **Absente non excusée non représentée :**

Florence BOISSET

### **Secrétaire de séance :**

Mme RATTIER Michelle

M. Alain BRÉZAUDY, Maire, ouvre la séance à 18h, et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire :

- demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

### **Vote : 18 VOIX POUR**

- présente l'ordre du jour du Conseil Municipal et demande l'ajout d'une délibération pour une demande de subvention auprès du FEDER dans le cadre de projet de travaux énergétiques sur un bâtiment public.

M. le Maire accueille le Major DUPIC, l'Adjudant-Chef CLEMENT, référent sûreté, l'Adjudant-Chef ROBERT et le Gendarme DEVEAUX.

### ***Intervention des gendarmes sur le projet de participation citoyenne :***

En 2022, 123 interventions sur la Commune

Plusieurs zones identifiées comme sensibles

Un axe passant (RN21)

Le dispositif « participation citoyenne » permet de renouer le lien entre voisins, gendarmes et élus locaux, et a un pouvoir de dissuasion sur les délinquants. Il ne s'agit pas d'un système de délation mais d'alerte. Des citoyens sont nommés référents de quartiers ou de rues et ont un gendarme désigné comme interlocuteur.

Le citoyen référent doit avoir certaines qualités (discret, ouvert aux autres...) mais il n'a pas de pouvoir de police (il ne transmet pas d'informations personnelles mais seulement des faits anormaux, n'intervient pas à la place des gendarmes...)

Il assiste à des formations puis à des réunions de suivi.

Le dispositif est un bon complément à la vidéoprotection. Il est mis en place pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Après les échanges avec les membres du Conseil Municipal, les gendarmes sont remerciés pour leur intervention.

### **Participation citoyenne : modalités de mise en place et désignation d'un élu et citoyens référents**

Afin de valider la mise en place du dispositif, il convient de nommer un ou des élu(s) référent(s).

Le Maire rappelle que le projet se situe dans la continuité de la vidéoprotection et que 2 caméras supplémentaires viennent d'être installées.

Une réunion de mise en place aura lieu à l'automne 2023.

Amélie MAINGOUTAUD et Hervé BROUSSE sont candidats.

**Vote : 18 VOIX POUR**

### **Parc Rural : proposition de dénomination**

Dans le projet présenté par le Maître d'œuvre, l'atelier CLAP à Libourne, il était proposé cette dénomination : « Parc du Vallon des Granges ».

Ce nom serait notamment apposé sur le mur maçonné d'entrée.

Concernant la signalétique, le « V » de vallon serait en forme de fer à cheval, rappelant les écuries du parc, de couleur rouge bordeaux (RAL 3004), et décliné sur l'ensemble des balises (« marque » du parc ». Le reste des lettres serait en noir.

Pour le reste de la signalétique proposée, il est noté que les balises paraissent petites par rapport à l'importance des textes.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de cheminement, pose de signalétique...devraient commencer en octobre 2023.

Sur la proposition de dénomination « Parc du Vallon des Granges » :

**Vote : 18 VOIX POUR**

(19H45 : arrivée de Sandra BOUTIN)

### **Petites Villes de Demain : Lancement des études et demandes de subventions**

#### ➤ Etude du schéma d'aménagement urbain du Centre-Bourg :

Lancement d'une consultation pour recruter un cabinet chargé de l'étude de l'aménagement urbain du centre bourg, ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble extérieure.

Rappel des orientations prises : rendre le centre-ville plus accessible / mise en valeur du centre (patrimoine, secteur commerçant à maintenir et améliorer, changements de destination des immeubles interdit...) / mise en valeur des espaces verts...

Cette étude pour le schéma d'aménagement, d'un coût d'environ 30 000 €, devrait durer 7 mois maximum. Elle peut être subventionnée à hauteur de 50% par la Banque des Territoires.

**Vote : 18 VOIX POUR**

➤ Etude de positionnement et de requalification du Village de Vacances :

Lancement d'une consultation pour une étude sur le Village de Vacances de la Sapinière.

Le but serait de changer le parc locatif avec un nouveau concept d'hébergement (nouvelles offres de prestation, qualité paysagère, station de tourisme pour tous...), conduisant à une requalification du village de vacances.

Il est noté que le label « Station Verte » doit être maintenu ainsi que « l'âme » du village.

Il est soulevé le fait qu'une délégation de service public pourrait être mise en place pour la gestion de ce nouveau village.

**Vote: 18 VOIX POUR**

**Budget communal**

➤ Demande de subvention - Tour du Limousin 2023 :

Le Tour du Limousin passe à Châlus le vendredi 18 Août 2023. Dans ce contexte, les organisateurs ont sollicité une subvention communale.

Il est proposé d'en accorder une, comme lors de son dernier passage en 2013 où 300 euros avaient été octroyés.

Après débat, il est proposé de verser 500 euros.

**Vote: 18 VOIX POUR**

➤ Taxe de séjour – convention relative au reversement à la Communauté de Communes :

Le 28 Juin 2022, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place la taxe de séjour sur toutes les Communes de l'EPCI à partir de 2023, afin d'harmoniser la situation. Jusqu'ici, seule la Commune de Saint-Hilaire-les-Places l'avait instaurée.

A présent, 3% seront appliqués sur le montant de la nuitée multiplié par le nombre de personnes.

La Commune (concernée pour le village de vacances) verserait cette somme à la Communauté de Communes l'année suivante, qui elle-même la reverserait à l'Office de Tourisme.

La Commune ne doit pas encaisser la taxe directement. Il serait nécessaire de modifier la régie et réfléchir au mode de règlement des vacanciers.

La saison 2023 étant commencée sans application de la taxe de séjour, il est impossible de la verser en 2024, la date d'application sera ainsi décalée.

Sur le principe d'application de la taxe de séjour :

**Vote : 18 VOIX POUR**

➤ Village de Vacances – demande de remboursement :

Des locataires du village ont été agressés le 7 juin 2023 au cours de leur période de location du 3 juin au 24 juin 2023.

Ils ont dû quitter le village le 9 juin et trouver à se reloger en urgence, afin de ne pas subir d'autres agressions. (Il est à noter qu'une plainte a été déposée en gendarmerie contre l'auteur des faits)  
Ils demandent le remboursement d'une partie de leur location (du 7 au 24 juin), correspondant à 218.57 €.

**Vote : 18 VOIX POUR**

➤ **Tarifs de location – Espace Culturel des Deux Lions et Bureau ancien SDIS :**

Demande d'une professeure de piano pour un local sur la Commune afin de donner ses cours à partir de septembre 2023 (notamment les mercredis, jeudis et samedis).

Deux solutions étaient possibles : l'espace culturel des deux lions ou le bureau situé dans l'ancien SDIS.

L'espace culturel ne semble pas adapté car il y a des locataires au-dessus (problème du bruit) et la salle est régulièrement occupée pour des réunions, expositions etc... induisant des annulations de cours et un problème de sécurité du matériel (piano restant sur place).

Le bureau de l'ancien SDIS, de 18m<sup>2</sup>, est disponible mais nécessite quelques légers travaux de rénovation.

Il convient donc de définir un montant de loyer pour ce local.

Après débat, il est proposé de le louer pour 150 euros charges comprises (avec ménage effectué par la locataire) jusqu'au mois de décembre 2023, où les tarifs seront revus en Conseil Municipal pour l'année 2024.

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Personnel : recrutement d'emplois saisonniers**

Aujourd'hui, la Commune compte 5 agents techniques hommes titulaires et 2 agents techniques contractuels. Un recrutement pour un nouveau titulaire était envisagé pour le 1<sup>er</sup> mai 2023.

En l'absence de candidatures correspondantes, et au vu de l'activité plus importante à la saison estivale, il est envisagé de palier le non recrutement d'un titulaire par un ou deux autres agents saisonniers (juillet à octobre), au moins pour 2023, et de réfléchir par la suite à annualiser le temps de travail.

D'autre part, à compter du 4 septembre 2023, il conviendrait de recruter un agent contractuel pour limiter les heures supplémentaires des agents titulaires femmes depuis plusieurs mois (heures de ménage plus importantes en raison de l'ajout de bâtiments : maison de santé, dojo, 3<sup>ème</sup> classe à l'école...

Un contrat de 18h hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité serait proposé, avec création de poste par la suite si le fonctionnement donne satisfaction.

**Vote : 18 VOIX POUR**

**Urbanisme : Projet d'acquisition de 3 parcelles de terrain situées 5 Avenue François Robert et Avenue André Besse – référencées Section AI n°78-79-255**

Trois terrains situés Avenue André Besse viennent d'être proposés à l'achat pour un montant de 71 126 €.

Ces terrains sont convoités par la Commune depuis des années, car idéalement situés : 2 entrées possibles, 3200 m<sup>2</sup> de superficie, réseaux présents...

Plusieurs projets, en forme de maison de services, pourraient y être implantés avec le concours de la Communauté de Communes, comme la Maison France Service, l'accueil jeunesse, les services du Département, une micro crèche...

**Vote : 18 VOIX POUR**

### **Association des Maires Ruraux de France : Motion « Zéro Artificialisation Nette »**

La Loi sur la « zéro artificialisation nette » oblige les communes à concentrer les constructions dans les centres bourgs et à interdire les nouvelles constructions en périphérie.

Pour les communes rurales, cela signifie ne plus pouvoir accueillir de nouveaux habitants ou très peu, car l'offre de logements en ville est faible et les constructions ou aménagements compliqués.

L'AMR propose donc de voter une motion contre ce dispositif de « zéro artificialisation ».

**Vote : 18 VOIX POUR**

### **Appel à projets FEDER – rénovation énergétique des bâtiments publics**

Possibilité de présenter un projet de travaux pour subvention du FEDER avant le 23 juillet 2023.

Les travaux doivent porter sur de la rénovation énergétique de bâtiments publics, avec une possibilité de 50% maximum des dépenses éligibles au subventionnement.

Une étude du SEHV ayant été réalisée sur l'école primaire dans cette optique de rénovation thermique, ces travaux pourraient être proposés dans le cadre de cet appel à projets.

**Vote : 18 VOIX POUR**

### **Rapport des commissions**

- 18/04/2023 : commission travaux pour l'Eglise de Lageyrat et Les Granges
- 25/04/2023 : commission travaux pour le projet de giratoire
- 27/04/2023 : commission travaux pour la placette Tilleul
- 05/05/2023 : commission animation pour les manifestations estivales
- 26/05/2023 : commission d'appel d'offres pour la route de la Bouille
- 30/05/2023 : commission travaux pour un point sur les dossiers en cours
- 06/06/2023 : commission travaux pour placette Tilleul
- 13/06/2023 : commission travaux pour les vitraux de Lageyrat
- 19/06/2023 : commission travaux pour le parc rural

### **Informations diverses**

- Pylone – Fantaisie : offre SFR

Rappel : - convention de location à dénoncer avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022 : dénonciation le 23 novembre 2022 avec attente d'un nouvel accord financier

- 14/02/2023 : proposition pour loyer de 3200 €/an et offre d'achat à 36 000 €
- Actuellement : loyer de 2900 € jusqu'en mai 2024

- 26/05/2023 : relance de la part d'SFR pour prise de décision à intervenir  
Il est proposé de faire une contre-proposition car le loyer de 3 200 € est très faible.

- Don de M. Marcel RAMAUD : il avait été porté à notre connaissance un don de 32 000 €, or la somme réelle versée à la commune est de 76 182 €. Un hommage sera rendu à ce généreux donateur.
- Prévention du mal-être agricole : information de la Préfecture sur un nouveau service

M. le Maire déclare la clôture de la séance à 22h05.

La secrétaire de séance,

Michelle RATTIER

Le Maire,

Alain BRÉZAUDY